



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

DIPER 1^{ER} Degré public
Ineat-Exeat Rentrée 2022
Affaire suivie par :
Caroline CANTIN
Tél : 04 75 82 35 16
Mél : ce.26i-gesper@ac-grenoble.fr
Cité Brunet
BP 1011
26015 Valence Cedex

Valence, le 7 mars 2022

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Drôme

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les
enseignants du premier degré public
S/C de
Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'Education nationale

OBJET : Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par EXEAT et INEAT - rentrée scolaire 2022

Réf. : BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021
Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de
l'Education nationale, de la jeunesse et des sports du 25 octobre 2021
Note de service du 25 octobre 2021

Le mouvement complémentaire, organisé dans le respect des orientations ministérielles, tend à résoudre plus particulièrement les situations :

- de rapprochement de conjoints non satisfaites ou inconnues lors du mouvement interdépartemental informatisé,
- des personnels atteints d'un handicap, dont le conjoint est handicapé, ou dont l'enfant est reconnu handicapé ou gravement malade,
- des personnels dont la demande, malgré le renouvellement de leur participation à la phase nationale informatisée, reste insatisfaite.

I - DEMANDES D'EXEAT

La constitution des dossiers étant différente d'un département à l'autre, les enseignants du premier degré qui souhaitent quitter le département de la Drôme doivent impérativement se renseigner auprès des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département souhaité afin de connaître le calendrier de transmission des demandes ainsi que les pièces justificatives à fournir. Vous veillerez à constituer un dossier pour chaque département sollicité.

Le dossier à me transmettre sera constitué des pièces suivantes :

- une demande d'EXEAT sur papier libre à adresser à Monsieur le directeur académique des services de l'Education nationale de la Drôme ;
- une demande d'INEAT sur papier libre adressée, sous mon couvert, à la direction des services de l'Education nationale du département sollicité ;
- les pièces justificatives demandées par le département sollicité.

Les dossiers complets d'EXEAT devront être transmis,
par la voie hiérarchique (IEN de circonscription), à mes services
avant le vendredi 15 avril 2022, délai de rigueur.

II – DEMANDES D'INEAT

Les dossiers complets d'INEAT devront être transmis,
par la voie hiérarchique (DSDEN d'origine), à mes services
avant le vendredi 6 mai 2022, délai de rigueur.

AUCUN DOSSIER TRANSMIS DIRECTEMENT PAR L'INTERESSÉ NE SERA PRIS EN COMPTE

Les enseignants du premier degré public qui souhaitent intégrer le département de la Drôme formuleront obligatoirement leur demande sur le document « Demande d'intégration dans le département de la Drôme » (joint en annexe), accompagnés des pièces suivantes :

- une demande d'INEAT, sur papier libre, dans le département de la Drôme précisant le motif de la demande ;
- le barème obtenu lors des permutations informatisées ;
- la promesse d'EXEAT ou avis différé (joint au dossier de l'intéressé par la DSDEN d'origine) ;
- une fiche de synthèse (jointe au dossier de l'intéressé par la DSDEN d'origine).

➤ Pièces à joindre au dossier pour les demandes au titre du RAPPROCHEMENT DE CONJOINT :

- une photocopie complète du livret de famille pour les agents mariés ou non mariés ayant un enfant reconnu par les deux parents ;
- pour les agents pacsés :
 - o attestation du PACS établie au plus tard le 1^{er} septembre 2021 ;
 - o extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, datée de moins de 3 mois, précisant la date de prise de fonction (ou contrat de travail accompagné des deux derniers bulletins de salaire) ;
- le cas échéant, une attestation récente d'inscription au Pôle emploi et attestation de la dernière activité professionnelle du conjoint sur le département de la Drôme.

➤ Pièces à joindre au dossier pour les demandes au titre de L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE :

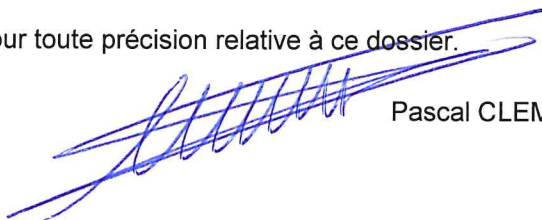
- une photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie de la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée par les deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- pièce justificative concernant le département de la Drôme (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent ou toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe).

➤ Pièces à joindre au dossier pour les DEMANDES AU TITRE DU HANDICAP :

- l'attestation RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ;
- les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical (sous pli confidentiel), notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Les personnels en position de disponibilité qui se verront accorder un ineat pour le département de la Drôme devront préalablement solliciter leur réintégration au 1^{er} septembre 2022 auprès de leur département d'origine.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision relative à ce dossier.

 Pascal CLEMENT

DEMANDE D'INTÉGRATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Motif de la demande :

- ☐ Rapprochement de conjoint
- ☐ Autorité parentale conjointe
- ☐ Demande au titre du handicap
- ☐ Raisons médicales ou sociales
- ☐ Convenances personnelles

Participation aux permutations nationales

- ☐ OUI
- ☐ NON

Barème obtenu *:

*Joindre votre fiche récapitulative SIAM des éléments du barème validé pour le mouvement interdépartemental 2022

Département d'origine : **N° du département d'origine :**

NOM D'USAGE, Prénom :

NOM DE FAMILLE (patronymique) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse actuelle :

Adresse dans la Drôme (le cas échéant) :

N° de portable : N° de téléphone fixe :

Courrier électronique :

Département(s) sollicité(s) (y compris la Drôme) :

1..... 4.....

2..... 5.....

3..... 6.....

SITUATION ADMINISTRATIVE

Qualité (Instituteur, Professeur des écoles) :

Position actuelle :

Si disponibilité pour suivre conjoint ou concubin, date du début :

Fonction :

Titre(s) (LA DIR, CAFIPEMF, CAPPEI, etc.) et date d'obtention :

Demande de Temps Partiel pour 2022-2023 ☐ OUI ☐ NON

Quotité souhaitée :

(joindre l'imprimé de demande de temps partiel complété, disponible sur le site de la DSDEN de la Drôme)

SITUATION DE FAMILLE :

- ☐ célibataire ☐ vie maritale ☐ pacsé(e)
- ☐ marié(e) ☐ veuf(ve) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e)

• Conjoint, concubin : M – Mme :

* Profession : * Lieu d'exercice :

• Nombre d'enfants :

date de naissance de chacun d'eux :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES